



Protocole Covid 19

pour la pratique du VTT / VTT AE

ENCADREMENT

Ces mesures sont à confirmer et susceptibles de changer en fonction des mesures énoncées par le gouvernement.



1
OBLIGATOIRE
LIMITATION DU NOMBRE DE PERSONNES

10 personnes par sortie (dont vous).

10
personnes

2
OBLIGATOIRE
DISTANCE DE SÉCURITÉ

2 mètres minimum entre chaque client.



3
OBLIGATOIRE
BRIEF CLIENT

Peut être réalisé de manière collective avec distances de 2m minimum



4
PRÉCONISATION
MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL DE PROTECTION

Masque, charlotte pour protéger vos clients.



5
PRÉCONISATION
PRISE EN MAIN DU MATÉRIEL

Réaliser une démonstration par mimétisme sur votre matériel pour éviter tout contact.



6
PRÉCONISATION
EN CAS DE CONTACT NÉCESSAIRE

Prévoir un masque et des gants dans votre trousse de secours.



TRANSPORT

Ces mesures sont à confirmer et susceptibles de changer en fonction des mesures énoncées par le gouvernement.



1
OBLIGATOIRE
DISTANCE ENTRE LES PERSONNES

Maximum 6 personnes pour un minibus de 9 places.
Un siège sur deux
Port de masque obligatoire à partir de 11 ans.



2
OBLIGATOIRE
DÉSINFECTION DU MINIBUS

Désinfecter l'ensemble du minibus : siège, poignée, bombe désinfectante EPI.



3
OBLIGATOIRE
TRANSPORT PAR CABLE

Les masques sont obligatoires sur les remontées mécaniques.
D'autres mesures vous seront communiquées ultérieurement.

